



Perpignan, le 24 janvier 2011

## APPEL A CANDIDATURES

Sapeurs-Pompiers Volontaires saisonniers

### - Sauveteurs Aquatiques Sapeurs-Pompiers - SAISON 2011

Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours

-----  
Groupement : Emplois

Service : Ressources Humaines

Affaire suivie par : Véronique BANTREIL

[veronique.bantreil@sdis66.fr](mailto:veronique.bantreil@sdis66.fr)

Téléphone : 04.68.63.62.63.

La sécurité des zones de baignades réglementairement aménagées exige la présence de secouristes qualifiés en sauvetage aquatique.

Afin d'assurer les missions de surveillance, la sécurité des baignades et des activités nautiques qui leur sont confiées, le SDIS des Pyrénées-Orientales engage des Sauveteurs Aquatiques Sapeurs-Pompiers pour la saison estivale 2011 dans le cadre d'un engagement de sapeur-pompier volontaire.

**A leur prise de fonctions, les candidats à l'emploi de sauveteur aquatique doivent être titulaires des qualifications suivantes :**

- Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
- Premiers secours en Equipe de niveau 2 (PSE2) - Une formation sera proposée par le SDIS 66 après les épreuves au stage de formation sélection.
- Aptitude opérationnelle Sauveteurs Aquatiques Sapeurs-Pompiers (*délivrée après succès au Stage de formation sélection d'une durée de 5 jours organisé par le SDIS 66*)
- Permis bateau (si affectation littoral ou lac) à la charge des candidats
- Certificat de radio téléphoniste restreint (si affectation littoral ou lac) à la charge des candidats

**Les candidats intéressés peuvent demander un dossier d'inscription au "stage de formation sélection" et les renseignements sur les modalités de l'engagement :**

- soit par simple courrier postal
- soit par courrier électronique : [veronique.bantreil@sdis66.fr](mailto:veronique.bantreil@sdis66.fr)
- soit en le téléchargeant sur le site : [www.sdis66.fr](http://www.sdis66.fr)
- soit en le retirant auprès du Service des Ressources Humaines.

**La demande devra comporter vos coordonnées (Adresse, Email et n° Téléphone).**

**NOTA :** le dossier devra être constitué par le candidat puis transmis au SDIS des Pyrénées-Orientales par voie de courrier postal ou électronique **au plus tard le 23 mars 2011.**

(Le nombre de places au "stage de formation sélection" étant limité, les dossiers seront traités par ordre d'arrivée)

-----  
**Les sapeurs-pompiers volontaires du SDIS des Pyrénées-Orientales**

qui souhaitent participer au renfort saisonnier pour la surveillance des baignades et des activités nautiques sont invités à suivre la procédure interne en faisant acte de candidature sur le Formulaire "**F 66 - Plage**" disponible auprès de leur Chef de CIS, Chef de Groupement et au Service Ressources Humaines

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRENEES-ORIENTALES

1, rue du Lieutenant Gourbault - B.P. 19935 - 66962 Perpignan Cedex 09

Standard 04.68.63.78.18 - Fax Direction 04.68.63.78.20

Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle au Directeur Départemental des services d'incendie et de secours